

ENQUÊTE



L'organisation du travail a-t-elle changé au sein des études notariales ?

Les bouleversements induits par la pandémie ont obligé les organisations économiques à s'adapter dans leur organisation interne pour garantir une continuité d'activité. La durée exceptionnelle de la crise, et du télétravail imposé, ont fait prendre conscience de l'importance de la prise en compte du bien-être dans les entreprises. Au sein des études, on peut s'interroger à la fois sur la manière dont les *process* participant à l'organisation du travail ont évolué et dont les parties prenantes à la vie de l'étude prennent part dans la redéfinition cette organisation post-covid. La Rédaction du *Journal du Village des notaires* s'y intéresse.

Dans l'entreprise, la gestion des ressources humaines a une place prépondérante. La tendance actuelle est à une revendication de plus en plus affirmée par les collaborateurs et salariés des termes de « *bien-être* » et de « *qualité de vie* ». De leurs côtés, les chefs d'entreprise et managers, y prêtent également une oreille de plus en plus attentive.

L'impact de la crise sur l'organisation du notariat

Immonot a réalisé une enquête auprès de plus de 250 notaires pour souligner les impacts psychologiques, économiques et managériaux de la crise sur les études. 68 % des notaires ont ressenti du stress avec des causes qui varient comme l'impact sur le chiffre d'affaires (un tiers du panel) ou la nouvelle organisation du travail (36 %). Cette dernière s'est manifestée notamment par la fermeture des offices, qui a obligé les professionnels du notariat à s'adapter et à révolutionner leurs habitudes de travail, et ce sur le temps long (71,7 % ont eu recours au chômage partiel ; 72,5 % ont opté pour le télétravail).¹

Concernant le travail et l'organisation de celui-ci, malgré le confinement, la moitié des sondés ont souhaité conserver un lien avec leurs clients par le

biais du téléphone et des mails. Cependant, une part des notaires a utilisé les nouveaux moyens de communication tels que les messageries instantanées et la visioconférence., ce qui a pu contribuer à brouiller la frontière entre vie professionnelle et vie personnelle. Le manque de lien social a frappé 90 % des collaborateurs, mais compte tenu de l'évolution de l'épidémie et des rebonds que l'on a connu, le télétravail ne s'est pas déclaré vaincu et 35% du panel se dit favorable à son développement.²

Un sondage a par ailleurs été réalisé dans le cadre de la rédaction du rapport du 51^{ème} Congrès du Mouvement Jeune Notariat dont le thème était : « *Le Bonheur au travail : mythe ou réalité ?* ». « *Celui-ci nous a permis d'obtenir 1145 réponses d'un panel représentatif de la profession qui indique que l'environnement de travail est globalement satisfaisant (avec une majorité de 8/10) et que l'ambiance de travail est agréable (également avec une majorité de 8/10). L'atmosphère entre collaborateurs est plutôt bonne voire excellente (au-dessus de 7/10 et jusqu'à 10/10). Le ressenti des collaborateurs vis-à-vis de l'entente entre les associés est cependant plutôt neutre alors qu'il en ressort également que le relationnel entre associés est moyen voire bon (supérieure à 5/10).* »

1 - Brenot S., 19 févr. 2021, « *Crise sanitaire : les notaires tirent un bilan contrasté des confinements.* », www.village-notaires.com
 2 - *Ibid.*



souligne M^e Stéphanie Jeanjean Boudon, notaire à Carpentras et Présidente du 51^{ème} Congrès du MJN.

La RSE au cœur de l'organisation notariale

Les bienfaits d'une politique structurelle au sein de l'entreprise tendue vers un plus grand respect de la responsabilité sociétale et environnementale sont de plus en plus vantés. Le Syndicat National des Notaires le soulignait : « *La RSE permet de promouvoir un management où l'optimisation de la performance économique va de pair avec la préservation du capital humain et de notre environnement. [...] Plus que toute autre entreprise, l'entreprise notariale porte en elle l'ADN de la RSE.* »³ Les notaires bénéficient historiquement d'un statut particulier et privilégié qui va de pair avec un rapport à la société très intime, fondé sur la protection de chacun et l'intérêt général.

Au-delà de l'apport d'une politique RSE dans la hausse de la productivité des salariés, c'est l'identité sociale même de l'entreprise qui peut être améliorée et qui permet, à l'externe, de toucher de nouveaux clients (sensibles à ces démarches) et de nouveaux profils à recruter. La RSE invite à développer l'intelligence collective, la mutualisation des moyens, la coopération, à un management efficace et humain. « *L'humain est à la fois la « ressource » et le « résultat » au sein de l'Office.* »⁴

Le 51^{ème} Congrès du MJN allait d'ailleurs dans ce sens : « *Se reconnaître, collectivement, une raison d'être permettrait à chacun, collaborateurs et notaires, de retrouver du sens dans leur fonction, d'attirer des jeunes générations vers les professions du notariat, d'offrir l'image d'un professionnel qui accompagne dans la bienveillance et qui rassure. Nous évoluons dans une société de consommation où le notaire dit « de famille » tend à disparaître au profit d'un notaire « consommé », censé être plus proche, plus réactif. Or, plutôt que de nous mettre en concurrence, ne pourrions-nous*

pas réfléchir à des méthodes permettant de gagner en efficacité et rapidité ? D'un côté en allégeant les procédures qui subissent une inflation législative ; de l'autre en accompagnant les entreprises notariales dans l'amélioration de leur productivité » témoigne Stéphanie Jeanjean Boudon.

Des impacts sur la productivité et la qualité de vie

Cette logique RSE, davantage portée sur un respect envers l'humain et l'environnement, transforme le management et les pratiques au sein de l'entreprise. La qualité de vie au travail (QVT) apparaît de plus en plus comme le déploiement au sein de la relation de travail des principes de la RSE, soucieuse de l'impact des activités sur le travailleur et son écosystème. Il est ainsi nécessaire de préserver la santé du collaborateur, partie prenante essentielle de l'entreprise, mais aussi son implication et son développement.

Pour cela, deux pratiques peuvent faire la différence : tout d'abord, le télétravail, lequel a (re)mis le sujet de l'équilibre vie professionnelle/vie privée sur la table et qui permet notamment d'obtenir une plus grande autonomie dans l'organisation de sa journée. Par ailleurs, cela oblige les entreprises à investir davantage dans le numérique, à moderniser leurs outils informatiques et à former leurs salariés. Ensuite, l'aménagement des bureaux puisque l'espace de travail est de plus en plus à l'image de l'organisation et de sa culture. Les bureaux de demain devront, malgré l'accroissement du « *phygital* », être en capacité de tenir leurs rôles sociaux et collaboratifs.

Avec la montée de la problématique de marque-employeur, la QVT devient une approche de différenciation sur le marché de l'emploi. En plaçant le curseur sur une meilleure prise en compte des besoins des salariés, il s'agit de favoriser leur engagement tout en établissant une gestion de projet qui permet d'être productif.

Simon Brenot

3 - Éditorial *Journal du Village des Notaires* n°85, p.3

4 - Brenot S., « *Notaires : la RSE dans leur ADN ?* », *Journal du Village des Notaires* n°85, p. 8

